

**2024.64 - Renouvellement du contrat de maintenance du logiciel MUNICIPAL GVe :  
Géo Verbalisation électronique avec la Société LOGITUD**

VU le contrat de maintenance du logiciel GVe (Géo Verbalisation électronique) signé le 21 octobre 2019 avec la Société LOGITUD, reconduit le 21 décembre 2021,

VU l'arrivée à terme de ce contrat de maintenance et la nécessité de le renouveler,

VU la proposition de renouvellement formulée par la Société LOGITUD, domiciliée ZAC du Parc des Collines, 53 rue Victor Schoelcher, 68200 MULHOUSE,

**DECIDE**

**Article 1 :** Un nouveau contrat de maintenance du logiciel GVe Verbalisation électronique, est signé avec la Société LOGITUD pour une durée de 1 an, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, soit jusqu'au 31 décembre 2025. Le contrat sera reconduit tacitement pour une période d'un an, deux fois maximum.

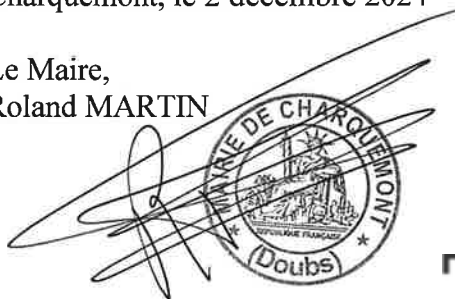
**Article 2 :** Le tarif forfaitaire annuel est de 340.34 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2025, et sera révisé chaque année à la date de renouvellement selon la formule de révision suivante :  $P1=P0 \times (S1/S0)$  et conformément aux dispositions prévues à l'article X du contrat de maintenance.

**Article 3 :** Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2025.

**Article 4 :** La présente décision est transmise au service de légalité de la Sous-Préfecture de Montbéliard et sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal qui en prendra connaissance lors de la prochaine séance.

Charquemont, le 2 décembre 2024

Le Maire,  
Roland MARTIN



REÇU EN PREFECTURE

le 03/12/2024

Application agréée E-legalite.com